



## COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 30 mars 2015

### Déclaration de la CGT Educ'action

A la suite des divers groupes de travail, nous réaffirmons que la rentrée 2015 ne pourra se passer sereinement, et que les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins de l'académie pour combattre notamment l'échec scolaire que ce soit en REP ou hors REP. Mais il ne peut en être autrement lorsque la politique menée est une politique d'austérité. Rappelons qu'il s'agit là d'un choix délibéré de la part du gouvernement PS de satisfaire des demandes du MEDEF par le biais, entre autres, du pacte de responsabilité, au lieu d'utiliser une partie de la manne des 50 milliards de cadeaux au patronat pour recruter massivement dans l'éducation nationale, afin d'opérer une réelle baisse des effectifs par classe à tous les niveaux de la scolarité et d'avoir en nombre suffisant du personnel spécialisé ou hors enseignement pour prendre en charge les difficultés des enfants dès qu'elles sont signalées. La création de 3856 postes depuis 2012 (bien loin de la promesse de 60000) n'a pas compensé la hausse prévue des effectifs et les conditions d'enseignement ont continué à se dégrader. Les moyens humains sont pourtant un des leviers indispensables à la réussite de tous les élèves. La CGT Educ'action demande la révision de la carte d'Éducation prioritaire permettant de prendre en compte les situations particulières des collèges et des écoles qui sortent de REP comme cela s'est fait récemment à Angers où certaines écoles ont pu être classées en REP.

La CGT éduc'action réaffirme son opposition au projet de réforme du collège. Il remet principalement au goût du jour des « innovations » qui ont déjà existé et dont le bilan est négatif, et qui ne sont que des pansements sur des plaies ouvertes. L'AP, les enseignements pluridisciplinaires ne résoudront en rien l'échec scolaire. Ils vont, par contre, mettre en concurrence les disciplines entre elles, mais aussi les établissements sous couvert d'autonomie accrue ; ils permettront une sélection plus forte des enfants avec une partie des enseignements qui sera « à la carte ». Quant à l'introduction de la LV2 dès la cinquième, elle s'accompagne d'une diminution des horaires aux autres niveaux, et de la disparition de la bi-langue et des sections européennes. Cela ne se fera donc pas à moyens constants, mais en récupérant des heures postes, et ceci en augmentant la charge de travail des professeurs de langue qui dénoncent également l'inefficacité d'un enseignement de moins de 3 heures. Quant aux enseignements interdisciplinaires, comment ne pas y voir non plus l'occasion pour le ministère d'avancer sur la bivalence des enseignants qu'elle appelle de ses vœux et que nous refusons. Enfin, comme une ultime tentative de séduction, le ministère annonce la création de 4000 ETP . Si, et seulement si ces ETP sont créés, ce dont nous pouvons douter lorsqu'on sait que 39 postes seront supprimés dans les collèges de l'académie, ce chiffre ne ferait au final qu'une moyenne de 10h00 par établissement. Et surtout, cette réforme ne s'attaque pas au problème des effectifs par classe qui est une des principales sources de la difficulté scolaire. La CGT éduc'action revendique, à tous les niveaux de la scolarité, des maxima de 15 élèves par classe en éducation prioritaire et de 20 hors éducation prioritaire. Tout refus du ministère de discuter de la réduction drastique des effectifs de classe et du plan de recrutement nécessaire dans l'Education nationale rend inutile la concertation sur une quelconque réforme du collège.

La politique de réorganisation des agences comptables des collèges et lycées se poursuit encore cette année dans notre académie. Cette politique se traduit par une mutualisation des moyens – et donc une réduction d'effectifs et des transferts d'emplois – et dégrade la qualité du service rendu aux usagers. La CGT est opposée depuis toujours à la mise en place de groupements comptables importants qui gèrent des volumes comptables souvent très lourds. A contrario, elle défend des missions comptables au plus près des réalités éducatives et donc de taille raisonnable. Ces missions doivent être assurées par des personnels statutaires, formés, en nombre suffisant et stabilisés.

Comme les personnels encore mobilisés, la CGT Educ'action s'oppose à la fermeture du Centre d'information et d'orientation du Havre Nord et au regroupement des CIO de Rouen centre et de Rouen Sud, ainsi qu'à la transformation du CIO de Vernon et de l'antenne d'Eu en simples sites qui n'ont aucune existence légale. Ces fermetures, qu'elles soit officielles ou dissimulées, font suite à celles de Bernay, Barentin et Montivilliers, effectives depuis 2014. Nous demandons la réouverture des sites fermés en 2014, et l'abandon du projet de carte de CIO présenté par le rectorat. Nous réaffirmons

l'importance d'une présence nombreuse sur toute l'académie de Centres d'orientation et d'information pérennes, qui permettent à l'ensemble des élèves d'avoir un accès simple à ces centres.

La CGT éduc'action demande également le retrait du nouveau décret sur le statut des enseignants du second degré, dont une des première conséquences néfastes visibles est l'apparition des IMP qui a permis la récupération de plusieurs heures postes, alors que nous réclamons des décharges statutaires avec un cadrage national pour les missions hors enseignement.

Par ailleurs, les travailleurs de l'éducation sont confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles, voire insupportables dans certains cas. Des CHSCT ont bien été créés il y a un peu plus de trois ans mais comme le montre l'exemple de l'école Jules Guesde au Havre, l'employeur ne leur donne pas les moyens de jouer leur rôle : refus de procéder à des enquêtes malgré des avis votés à l'unanimité des organisations syndicales, non consultation en cas de projets de réorganisation du travail, nombre ridiculement faible des CHSCT en comparaison des centaines de milliers de personnels, formation assurée par l'employeur, moyens mis à disposition des mandatés largement insuffisants, etc. L'obligation de sécurité, de résultat de l'employeur à préserver la santé physique et mentale des travailleurs ne se limite pourtant pas aux seuls employeurs du secteur privé comme tentent de nous le faire croire nos responsables hiérarchiques. Au contraire même, l'État a un devoir d'exemplarité qu'il doit appliquer en respectant les textes sur la santé au travail, donc la santé de ses agents. En introduisant de nouvelles organisations du travail afin d'essayer de remédier au manque de personnels lié aux nombreuses suppressions d'emploi, l'État introduit de la violence au travail, introduit des causes de souffrance au travail qui peuvent pousser les agents à des situations extrêmes. Pourtant, le droit à la santé existe et protège les travailleurs. Il est temps, pour le ministère, d'arrêter de faire semblant,

Enfin concernant les personnels sous contrat CUI qui assurent les missions d'aide à l'inclusion scolaire, un grand nombre d'entre eux voient leur contrat s'arrêter le 31 août 2015 sans avoir atteint les 24 mois nécessaires pour postuler sur un emploi d'AESH conformément à l'article 2 du décret 2014-724 du 27 juin 2014. La CGT Educ'action demande qu'un avenant leur soit proposé rapidement pour leur permettre d'atteindre les 24 mois de contrat. La CGT Educ'action revendique toujours la création d'emplois statutaires dans la fonction publique d'AESH en nombre suffisant pour répondre aux besoins et la titularisation de tous les personnels qui exercent ces missions. Dans l'immédiat, nous demandons que tout soit mis en œuvre pour permettre aux salariés en CUI d'accéder aux emplois d'AESH.

C'est une évidence que dans l'Éducation Nationale, la lutte contre l'austérité, pour l'emploi, pour les salaires, pour la défense de notre statut et de nos conditions de travail, est une priorité. C'est pourquoi nous appelons dans le cadre de l'intersyndicale FO, SUD Solidaires, la FSU, les personnels de l'Education Nationale à être massivement en grève le 9 avril avec l'ensemble des salariés.